

Faites fructifier votre générosité.



Qu'est-ce qu'un don de titres cotés en bourse ?

Un don de titres d'actions consiste à transférer à Éducaloi des titres que vous détenez (actions, obligations, parts de fonds communs de placement, etc.), plutôt que de les vendre pour effectuer un don en argent.

Les actions sont l'exemple le plus connu, mais d'autres types de titres peuvent être donnés de cette façon. En choisissant cette option, vous faites un don de la valeur de vos titres, tout en évitant de devoir les vendre vous-même. : le transfert est effectué directement à Éducaloi, selon un processus simple qui peut être réalisé avec l'aide de votre conseiller financier et de notre équipe.

C'est une manière stratégique de soutenir une cause qui vous tient à cœur, tout en intégrant votre don à votre planification financière.

Pourquoi choisir ce type de don ?

Ce type de don offre un avantage fiscal concret. Contrairement à la vente de vos titres suivie d'un don en argent, le transfert direct à Éducaloi vous exempte de payer l'impôt sur le gain en capital réalisé. Concrètement :

- Vous réduisez l'impôt à payer sur la disposition de vos titres
- La totalité de la valeur de vos titres, plutôt que le montant net après impôt,
- profite à Éducaloi, un don plus important, sans effort financier supplémentaire

Au-delà des avantages fiscaux, vous investissez dans une mission qui produit des retombées tangibles et durables. Votre générosité permet à Éducaloi d'innover, de développer de nouvelles ressources et d'offrir gratuitement une information juridique fiable et accessible, contribuant à une société plus juste.

Comment faire un don de titres cotés en bourse ?

Notre équipe est disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner à chaque étape. **Contactez-nous à philanthropie@educaloi.qc.ca**